

CONCRÈTEMENT

> **Ecrivez à la commission**

Vous souhaitez une information, vous avez une remarque (sur la forme ou le fond d'un débat) ou même un avis à exprimer ? Ecrivez à la commission particulière qui s'efforcera de répondre à chaque courrier et à chaque interrogation. La règle veut qu'un débat public soit... public. Certains courriers pourront être repris (anonymement ou non) dans les

publications et sur le site de la CPDP afin d'enrichir le débat public. Vous pouvez écrire à la Commission par lettre et/ou par courrier électronique.

> **Acteurs : à vos cahiers !**

Vous êtes représentant d'une association, d'une organisation professionnelle ou socioprofessionnelle, d'un syndicat, d'un parti politique, élu, représentant

d'une administration... Bref, vous ne vous exprimez pas seulement à titre personnel mais également au nom d'un groupement de personnes et d'intérêts concernés par le projet : les Cahiers d'acteurs vous sont ouverts. Vous pourrez y publier, sous votre responsabilité, vos opinions et avis. Pour cela prenez contact avec la CPDP qui vous indiquera la méthode à suivre.

> **Participez aux réunions publiques**

Le public est invité à participer massivement aux différentes réunions, au cours desquelles des débats sont organisés et où chacun peut s'exprimer librement.

Les prochaines réunions

Toutes les réunions ont lieu de 20H à 23H.

> **Jeudi 16 juin**

Réunion thématique à BARATIER, près d'EMBRUN, salle Polyvalente, Chemin de l'école, 05200 BARATIER

> **Jeudi 23 juin**

Réunion thématique à SISTERON, salle des fêtes de l'Alcazar, l'Alcazar rue Combes, 04200 SISTERON

> **Mardi 28 juin**

Atelier à GRENOBLE, Alpes Congrès, salon les Ecrins

> **Mercredi 29 juin**

Réunion thématique à VEYNES, salle des Variétés, Avenue des Martyrs, 05400 VEYNES

> **Mardi 5 juillet**

Réunion thématique à LARAGNE MONTEGLIN, salle des fêtes, rue de l'hôpital, 05300 LARAGNE MONTEGLIN

> **Mardi 12 juillet**

Réunion locale à DIE, ancien cinéma, rue Joseph Reynaud, 26150 DIE

> **Jeudi 21 juillet**

Réunion locale à DIGNE LES BAINS, salle de l'Hermitage, 33 Bd Gambetta (proche stade Jean Roland), 04000 DIGNE LES BAINS

> **Mardi 26 juillet**

Réunion locale à MONESTIER DE CLERMONT, salle polyvalente, 16 chemin des Chambons, 38650 MONESTIER DE CLERMONT

Bilan et compte-rendu

A la fin du débat la commission particulière publie un compte-rendu du débat, le Président de la Commission nationale du débat public en fera un bilan, mais ni la Commission particulière, ni la Commission nationale se prononcent sur le projet lui-même. Ils sont soumis à un devoir de réserve pour garantir l'impartialité du débat public. Selon la loi, au vue du bilan du débat, l'Etat maître d'ouvrage, décidera par un acte rendu public du principe et des conditions de la poursuite du projet.

Et sachez aussi que...

Quelle que soit la décision prise, celle-ci aura un impact majeur sur le cadre et le mode de vie de tous à l'horizon 2020.

Alors, vous qui êtes aujourd'hui collégiens, apprentis, lycéens, étudiants, débutants dans la vie professionnelle, qui n'avez encore jamais eu la parole sur ce projet, prenez-là et participez au débat.

La CPDP sera à votre écoute et attentive à promouvoir votre expression.

cndp
Commission particulière
du débat public

Liaison Grenoble-Sisteron

EDITO

Sur la route du débat

Les feux passent au vert, le débat est lancé !

Avec les deux premières réunions de GAP et de GRENOBLE, le débat public sur le LGS entre dans sa phase dynamique.

Enfin, diront certains !

Trop tard, s'exclameront d'autres !

Inévitablement, et c'est un bien, les acteurs se sont positionnés d'emblée autour de thèmes forts, avec plus ou moins de conviction mais, semble-t-il, dans un esprit de respect mutuel qui n'exclut pas la confrontation des idées.

C'est ainsi que sont abordés :

Le développement économique, le "désenclavement" du territoire et son ouverture vers l'Europe du Nord et l'Italie, les impacts sur l'environnement, le coût de la prise en charge de l'opération, les possibilités de développement du train.

Les enjeux sont importants ; la sensibilité et l'engagement des différents protagonistes témoignent de la complexité du problème.

L'un des rôles de la commission particulière est de démystifier ces notions et de les rendre accessibles à tous.

La présentation, par le maître d'ouvrage, du projet, du contexte dans lequel il se situe et les interventions de spécialistes vont dans ce sens.

Au-delà du projet lui-même, les questions locales mettent en perspective des problématiques plus voisines qui s'inscrivent dans le cadre d'un aménagement concerté, coordonné avec les autres infrastructures qui maillent un territoire donné.

Par le biais de réunions thématiques, du site internet, de cahiers d'acteurs, d'intervention de spécialistes, la Commission Particulière de Débat Public (CPDP) assumera, avec le concours de tous les acteurs, son rôle de médiateur et fournira, aux uns et aux autres, dans les limites de son mandat et de ses moyens, les éléments propres à éclairer le débat.

Il y a bien sûr, comme sur tout axe de circulation, des lignes à ne pas franchir, des balises, des feux à respecter. C'est également l'une des missions de la Commission Particulière de Débat Public (CPDP) de veiller à la fluidité des échanges.

A ce propos, il convient de rappeler que pour la qualité du débat, les intervenants doivent s'efforcer d'argumenter et de démontrer plutôt que d'affirmer et s'abstenir de toute provocation inutile envers ceux qui ne partagent pas leur point de vue.

A mi débat, la CPDP a aménagé une "aire de repos" de 4 semaines pour reconstituer les forces de chacun, réorienter le débat si nécessaire puis repartir pour aller plus loin dans la compréhension des enjeux, des conséquences et des impacts.

A la fin du parcours, pour aboutir à une décision éclairée, il sera indispensable de se placer dans la perspective du développement durable, et de tenir compte des préoccupations des acteurs qui enrichissent indéniablement la réflexion globale.

La CPDP est consciente de cette dimension et de sa responsabilité en la matière.

Elle s'efforcera dans les réunions qui viennent, de répondre au mieux aux attentes de tous.

La Commission Particulière de Débat Public

> **Pour joindre la commission**  **0 800 286 096**

Commission Particulière du Débat Public pour la liaison entre Grenoble et Sisteron
Maison de l'entreprise- 11, allée des Genêts - Parc d'activités de Sisteron
Val de Durance - 04200 Sisteron - Tel : 04 92 33 18 25 / fax : 04 92 33 18 06
Site Internet : <http://www.debatpublic-cpdpgrenoblesisteron.org>
Adresse courriel : contact@debatpublic-cpdpgrenoblesisteron.org

Le Journal du débat public
Directeur de publication : Daniel Ruez
Réalisation graphique : ALYEN
Crédits Photos : CPDP
Impression : SPOT Marseille
ISSN : en cours

LES OUTILS LES OUTILS DU DÉBAT

Suite aux deux premières réunions de lancement du débat au cours desquelles la DRE PACA a présenté ses réflexions et ses projets, et où de nombreux participants ont contesté les orientations générales, plusieurs réunions permettront d'étudier quelques aspects importants. Des spécialistes apporteront leur point de vue. Le public pourra s'exprimer et débattre.

Les Grands Projets et les Territoires : Quelles relations ? >>>>>

> Réunion publique à thème le 16 Juin 2005 de 20h à 23h à Baratier, près d'Embrun (05)

Tout projet d'aménagement répond à des besoins facilement identifiables. Mais peut-on prévoir l'impact de ces réalisations sur un territoire et sur son développement socio-économique ? Quelles incidences ces infrastructures auront sur la région ? La Loi d'Orientation sur

les Transports Intérieur LOTI mettant en place des observatoires autoroutiers permet de mesurer les effets constatés des autoroutes 5 ans après leur mise en service. Le 16 Juin seront présentés en réunion publique à Embrun/Baratier les enseignements que l'on peut en tirer.

Les méthodes d'analyse et les conclusions des études réalisées sur d'autres projets nous permettront de faire le point sur l'impact économique éventuel des différents projets envisagés.

Modérateur : M. Vincent Tonnelier, membre de la CPDP.

Thème "Axe Nord - Sud" >>>>>

> Réunion publique à thème le 23 juin de 20h à 23h, salle des fêtes de l'Alcazar, à Sisteron

Le trafic routier dans le quart Sud-Est de la France (axe Nord - Sud et transit Est - Ouest) est l'un des plus importants d'Europe. C'est pourquoi les pouvoirs publics cherchent des solutions favorisant le développement et l'ouverture à l'extérieur de ces régions.

Toutefois, le projet de liaison Grenoble - Sisteron s'inscrit dans une vaste perspec-

tive (voir la carte P.63 du dossier du projet) du réseau de référence en 2020 qui définit les infrastructures à cette date.

De facto, ce projet n'a de sens que s'il participe d'une vision globale, cohérente avec l'aménagement du territoire national et avec les orientations du Livre Blanc de la Commission européenne.

L'amélioration de l'accessibilité des zo-

nes de montagne, conditionne les relations économiques et sociales avec les voisins étrangers ou nationaux.

Tels sont les enjeux proposés à la réflexion des acteurs du débat public sur ce thème.

Modérateur : M. Roger Peiffer, membre de la CPDP.

Les impacts des projets sur l'agriculture et l'environnement >>>>>

> Réunion publique à thème le 29 juin 2005 de 20h à 23h, salle des Variétés avenue des martyrs, à Veynes (05)

Le contexte environnemental des territoires concernés par les scénarios présentés pour la liaison Grenoble Sisteron est au cœur du débat :

- Les milieux physiques et naturels, la ressource en eau, les risques naturels et les nuisances
- Les milieux humanisés l'agriculture et les paysages ruraux et urbains
- Le patrimoine historique et culturel.

"L'axe Grenoble Sisteron traverse une zone montagneuse présentant une ri-

chesse biologique et une diversité écologique exceptionnelle, reconnues au niveau européen (convention alpine, réseau Natura 2000) et au niveau national : (parcs naturels, réserves naturelles)".

"L'agriculture tient une place privilégiée dans l'ensemble de la zone et représente un enjeu à la fois économique lié à l'emploi et de préservation du milieu naturel... Le développement récent de l'agriculture biologique et de l'agro tourisme constitue un enjeu fort pour le maintien de l'emploi".

Les milieux naturels, la biodiversité, l'agriculture et les enjeux fonciers seront plus particulièrement débattus. Il s'agira de prendre en compte de tous les effets induits de cette future liaison sur l'environnement et ses conséquences prévisibles dans chacun des domaines cités. Il sera également question des mesures de précaution assurant l'insertion la plus harmonieuse possible de la liaison et des équipements liés à son exploitation.

Modérateur : Mme Nerte Dautier, membre de la CPDP.

Thème "Coût, financement, utilité" >>>>>

> Réunion publique à thème, le 5 juillet 2005 de 20h à 23h, salle des fêtes, à Laragne-Monteglin

Construire une autoroute, aménager des routes nationales ou moderniser le réseau ferroviaire, implique un coût non négligeable. Compte-tenu des sommes en jeu et des différents modes de financements inhérents à chaque projet, la Commission particulière du débat public consacrera une réunion thématique à ces

questions. Elle devrait permettre d'aborder :

- la façon dont sont calculés les coûts des infrastructures : quels coûts sont pris en compte (externalités, long terme) ?
- les modalités de financement envisageables aujourd'hui,

• le partage du financement entre l'utilisateur et le contribuable, le contribuable national et le contribuable local, la génération actuelle et les générations futures.

• l'évolution du rapport entre les coûts prévus et l'utilité de ces projets.

Modérateur : Mme Danielle Barrès, membre de la CPDP.

> Un autre débat à thème est en préparation pour le 6 septembre >>> quels seront les besoins de transport dans 20 à 30 ans ? Les nouvelles techniques de communication contribueront-elles à réduire le besoin

Modérateur : M. Yves François, membre de la CPDP. Cette réunion publique à thème sera annoncée le moment venu.

Pour permettre un débat plus ouvert et le plus large possible et mettre à disposition du public un maximum d'information, la commission particulière a prévu un panel d'outils complémentaires :

Les publications

> Le dossier du débat

Ce document d'une centaine de pages, élaboré par le maître d'ouvrage délégué (la direction régionale de l'Équipement), présente les caractéristiques et les objectifs du projet : histoire, contexte, enjeux, objectifs, différentes solutions envisagées. Il est adressé aux organismes qui le demandent. C'est un document dense qui explique l'ensemble des données de la question.

> La synthèse du dossier

Ce document de 8 pages reprend les grandes lignes du dossier du débat. Il est remis ou adressé à toute personne qui en fait la demande.

> Les cahiers d'acteurs

Pour permettre l'échange des arguments, la Commission fait publier et diffuser les contributions de ceux qui veulent avancer leurs analyses et exprimer leurs positions. Ces Cahiers sont destinés à permettre l'expression de tous les acteurs concernés par le projet, qu'ils soient

institutionnels, économiques, politiques, associatifs... Ils peuvent librement y exprimer leurs avis, remarques et/ou propositions. Les propos exprimés n'engagent évidemment que leurs acteurs. La Commission veille

à ne pas publier les propos diffamatoires, irrespectueux ou violents. Il y aura autant de Cahiers d'acteurs que nécessaires pendant ce débat public. Les personnes intéressées sont invitées à contacter la Commission à Sisteron où la marche à suivre leur sera indiquée. Il faut prévoir environ trois semaines de délai entre la remise d'un texte et sa diffusion possible.

> Le Journal du débat

Prévu tout au long du débat, il est rédigé sous la responsabilité de la Commission particulière. Le premier numéro est déjà

paru en mai pour présenter les cadres de ce débat public, vous tenez le deuxième Journal du débat entre vos mains et les prochains feront le point sur l'actualité et le déroulement du débat.

Au fur et à mesure de leur publication, ces différents documents peuvent être obtenus auprès de la Commission particulière, lors des différentes réunions publiques. Ils sont également consultables et téléchargeables sur le site Internet de la CPDP.

Internet

Pour vous tenir informés en temps réel du déroulement du débat, vous pouvez consulter le site Internet de la CPDP : <http://www.debatpublic-cdpdgrenoble-sisteron.org>.



Tous les documents publiés peuvent y être consultés et téléchargés. La Commission peut être jointe par courriel : contact@debatpublic-cdpdgrenoblesisteron.org

Si vous souhaitez en savoir plus sur le cadre général du débat public (origine, fonctionnement...) ou avoir des informations sur d'autres débats publics passés ou en cours, vous pouvez aller sur le site de la Commission Nationale du Débat Public.

Les réunions publiques

Dix-neuf réunions sont programmées. D'abord des réunions de présentation puis des réunions thématiques et des réunions locales et enfin deux réunions de conclusion. Ces réunions sont bien sûr ouvertes à tous. Des tracts et des affichettes annonceront chaque réunion.

Un atelier public, initié par le mouvement associatif, est également prévu sur le thème santé et air.

Exposition itinérante

Une exposition itinérante complète le dispositif du public. Elle a été préparée par la Direction régionale de l'équipement et quelques panneaux d'explication ont été

ajoutés par la Commission particulière pour présenter le débat public.

Cette exposition sera visible dans les lieux de réunions publiques, également dans les communes qui accueillent ces réunions, les veilles de réunion publique.

Documentation

Depuis plus de 20 ans qu'elle est à l'ordre du jour, la liaison Grenoble-Sisteron a déjà fait couler beaucoup d'encre. De nombreux documents ont été publiés.

La Commission a souhaité qu'une liste, la plus complète possible, soit réalisée et mise à disposition du public. Ainsi, ceux qui le voudront pourront consulter ces documents.

> Etudes préparatoires de la DRE PACA

La liste des études et des documents relatifs aux projets de liaison étudiés depuis de nombreuses années est disponible sur le site de la CPDP et sur celui de la Direction régionale de l'Équipement de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (DRE PACA). Les documents électroniques sont accessibles sur le site de la DRE PACA.

Les études les plus anciennes et non informatisées sont mises à la disposition du public par la DRE PACA aux adresses ci-dessous :

- **DDE des Hautes Alpes**
Bâtiment Queyras
3 place du Champsaur - 05000 GAP
La personne à contacter est M. Philippe GOICHON - Tél : 04 92 40 36 04
- **DDE de l'Isère**
Service Aménagement Montagne
17 Boulevard Vallier - 38000 GRENOBLE
La personne à contacter est Mme Annick ROSTAING - Tél : 04 76 70 78 31

> Autres études

La FRAPNA-Isère, l'association DRAC NATURE et l'association C2ATR ont établi une liste de documents et d'études portant sur l'histoire des différentes solutions de liaison Grenoble-Sisteron et sur le débat public (cadre législatif et parlementaire, textes essentiels de la CNDP...)

Cette liste est consultable sur le site Internet de la CPDP, avec des indications précises pour accéder aux documents ou études présentés.

La Commission particulière du débat public peut vous apporter des renseignements.

